



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E65847

VALABLE JUSQU'AU 28/10/2027

ÉDITÉ LE

30/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/05/1983

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/03/2023
20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES

Siret : 327 308 938 00056

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5023427-001

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000 / 001 291663/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000 / 001 291663/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : SOCIETE TRAVAUX AMENAGEMENT COMBLE

Sigle : STAC
14 RUE D'OUessant
ZA DU PONTAY
35760 SAINT-GREGOIRE

Téléphone : 02 23 20 15 30

Fax :

Portable : 06 61 01 74 28

Site Internet : <http://www.stac35.com>

E-mail : contact@stac35.fr

Responsabilité légale :

T.B.B (TROPEE BRETAGNE BATIMENT) (893 664 433) / TROPEE LOUIS
PRÉSIDENT

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/09/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	29/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	02/06/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	05/12/2025
o Fenêtres de toit	17/12/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	29/10/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	29/10/2021
o Isolation des combles perdus	29/10/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	05/12/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.